

Procès-verbal de l'assemblée publique

Commission sur les finances et l'administration (volet agglomération)

Le 14 novembre 2016 à 11 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Alan DeSousa, président
M. Georges Bourelle, vice-président
Mme Laurence Lavigne Lalonde, vice-présidente
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Yves Gignac
M. Richard Guay
Mme Justine McIntyre
M. Sylvain Ouellet
Mme Laura-Ann Palestini

COMMISSAIRE ABSENT

M. Dominic Perri

1. Ouverture de l'assemblée

Le président déclare l'assemblée ouverte à 11 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Bourelle, appuyée par Mme Clément-Talbot, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Délibérations finales et adoption des recommandations portant sur l'étude du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2018-2019

M. DeSousa énonce que l'adoption des recommandations mettra un terme à l'étude publique qui s'est déroulée pendant sept jours ouvrables et non consécutifs, du 4 au 14 novembre 2016. Pendant cette période, les membres ont pris connaissance du PTI 2017-2018-2019 de la Ville, de ses services de même que de certains organismes relevant de son cadre budgétaire.

Par ailleurs, des recommandations ont été élaborées, en séance de travail à huis clos les 11 et 14 novembre derniers. Le président requiert auprès des membres d'être dispensé de la lecture de ces recommandations puisqu'ils sont bien au fait de celles-ci et ainsi pouvoir les adopter en un bloc. Cette proposition est acceptée.

Ainsi, les recommandations déposées à l'issue de l'étude publique du PTI 2017-2018-2019 s'énoncent de la façon suivante :

Il est proposé par M. Bourelle, secondé par Mme Clément-Talbot, d'adopter les recommandations. Celles-ci ont été adoptées à l'unanimité, à l'exception de la R-1, pour laquelle Mme McIntyre, Mme Lavigne-Lalonde et M. Ouellet ont manifesté leur dissidence.

M. Ouellet annonce par ailleurs le dépôt d'un rapport minoritaire de l'Opposition officielle.

Recommandations générales

R-1

Que le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent les prévisions du PTI 2017-2018-2019 de la Ville de Montréal et de la STM ;

Considérant que les recommandations de la Commission, qui sont reçues au moment de l'adoption du PTI ou du budget de fonctionnement par le conseil municipal, n'ont pas d'impact sur le PTI ou le budget de fonctionnement,

R-2

Que la Commission soit consultée, en séance de travail, sur les grandes orientations et priorités en amont de l'élaboration du PTI et du budget de fonctionnement ;

R-3

Que le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent dorénavant le PTI au plus tard au mois d'octobre de chaque année, à l'exception des années où sont tenues les élections générales municipales, de façon à permettre de procéder au lancement des appels d'offres dès le début de l'année suivante et de permettre aux unités d'affaires et aux arrondissements d'obtenir de meilleurs taux de réalisation ;

Que, dans le cas des années où sont tenues des élections générales municipales, que le PTI soit étudié et adopté par le conseil municipal et le conseil d'agglomération formés à la suite de ces élections ;

R-4

Que les Services conservent les mêmes numéros de projet d'une année à l'autre dans les documents de présentation du PTI pour en faciliter le suivi par les élus et les citoyens ;

Recommandations spécifiques

R-5

Que l'Administration identifie, pour chaque catégorie d'actifs, les projets et les programmes prioritaires et des objectifs de réalisation ;

Considérant que les budgets du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal représentent une part significative des budgets de la Ville,

R-6

Que le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal présentent leurs PTI et leurs budgets devant cette Commission, et ce, sans égard à ce que leurs budgets et leurs PTI soient transférés, attribués ou gérés par d'autres services municipaux ;

Considérant l'importance pour les citoyens et les élus de pouvoir suivre l'évolution des projets, en plus des dépenses réalisées chaque année,

Considérant que, lors de l'étude du PTI 2016-2017-2018, cette recommandation a été faite à l'intention du CE et que ce dernier a accepté d'y donner suite,

Considérant que malgré l'accueil favorable du CE à l'égard de cette recommandation, les Services n'ont pas tous mis en œuvre cette dernière ;

R-7

Que, dans les présentations du PTI des services municipaux et autres organismes à la Commission, soient indiquées l'évolution de leurs investissements sur une base décennale, les variations et les modifications de montants par rapport aux années précédentes et que soient aussi présentés les projets des années précédentes qui ont été retirés.

Spécifiquement, qu'il soit indiqué pour chacun des projets et des programmes :

- l'année du début du projet (année de sa première inscription au PTI),
- une évaluation sommaire à savoir si le projet est, selon l'échéancier original, en retard, à temps, en avance ou abandonné ainsi qu'une justification à cet effet,
- le total des sommes budgétées et investies pour chacune des années antérieures ;

Considérant que les services centraux et les arrondissements ont établi des programmes cofinancés, selon un partage de 80% pour les services centraux et de 20% pour les arrondissements,

Considérant que ces programmes visent le plus souvent la réfection et la construction d'infrastructures majeures comme les arénas et les installations aquatiques,

Considérant qu'il s'agit, au final, d'édifices appartenant et dédiés à tous les Montréalais et Montréalaises,

Considérant que l'exclusion ou la modulation de la formule de calcul des travaux connexes ou rendus nécessaires relatifs aux travaux sur l'infrastructure principale peut représenter des dépenses proportionnellement plus élevées pour les arrondissements et que cela peut créer un frein à la capacité de participer au programme,

Considérant l'importance d'augmenter la cadence de réalisation du PTI et de la mise à niveau d'infrastructures témoignant souvent d'un taux de vétusté critique,

Considérant qu'en 2015, le CE a indiqué qu'il était d'accord avec cette recommandation, mais que cette dernière n'est pas encore mise en œuvre,

R-8

Que l'application des programmes cofinancés avec les arrondissements (programmes 80/20) soit simplifiée et que la formule générale de cofinancement s'applique à tous les travaux connexes rendus nécessaires pour ladite infrastructure ;

R-9

Que, pour les grands projets qui impliquent des sommes importantes et qui touchent plusieurs arrondissements, il y ait un plus grand niveau de détails dans les documents de présentation du PTI, notamment en ce qui a trait aux échéanciers, aux sommes consacrées et aux impacts sur le budget de fonctionnement.

Considérant que lors de l'étude du PTI 2016-2017-2018, cette recommandation a été faite à l'intention du CE et que ce dernier a accepté d'y donner suite,

Considérant que, malgré l'accueil favorable du CE à l'égard de cette recommandation, cette dernière n'ait pas été mise en œuvre,

R-10

Que les fiches de projets PTI soient déposées sur le portail des données ouvertes ;

Considérant que le Service de l'environnement a déposé en 2015 son plan d'adaptation aux changements climatiques,

R-11

Que chaque service inclut dans les projets et programmes du PTI les mesures d'adaptation et de mitigation d'impact des changements climatiques ;

Considérant l'importance du déficit d'entretien accumulé par la Société de transport de Montréal (STM),

Considérant les importants besoins en transport en commun requis à la Ville de Montréal pour réduire la congestion et atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre sur le territoire,

Considérant le manque actuel de flexibilité pour transférer des PTI non utilisés qui permettraient d'accélérer des projets existants ou d'en implanter de nouveaux, de même que l'absence de surprogrammation pour compenser les projets en retard ou abandonnés,

R-12

Que la STM augmente significativement son taux de réalisation ;

R-13

Que, dans le contexte du développement du Réseau électrique métropolitain (REM), la STM se dote rapidement d'un plan, en collaboration avec les sociétés de transport des couronnes, et mette en place un service de rabattement par autobus, sur voies réservées au besoin, pour minimiser le nombre de places de stationnement incitatives nécessaires aux abords des gares du REM ;

Considérant que 60% des investissements du présent PTI est voué aux infrastructures routières et souterraines,

R-14

Que la Ville démontre sa capacité d'exécution et de coordination des travaux et la mitigation d'impacts sur la circulation automobile, cycliste et piétonne dans un plan de mise-en-œuvre du PTI qui sera présenté au Conseil municipal ;

Considérant que le Service du matériel roulant et des ateliers a fusionné tous ses programmes d'investissement,

Considérant que ce Service a très peu détaillé la distribution de son PTI de 110 millions de dollars,

R-15

Que le Service du matériel roulant et des ateliers, et tous les autres Services de la Ville, fournissent des fiches de projet réellement détaillées.

4. Période de questions et de commentaires du public

Aucun objet.

5. Période de questions et de commentaires des membres de la Commission

Aucun objet.

6. Levée de l'assemblée

Au terme de cet exercice, le président de la Commission a remercié tous les membres pour leur collaboration et pour leurs efforts déployés pendant la tenue de la consultation publique et des séances de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11 h 06, sur une proposition de M. Ouellet, appuyée par Mme Lavigne Lalonde.

ADOPTÉ 2 DÉCEMBRE 2016

LE :

ORIGINAL SIGNÉ

Alan DeSousa, FCPA, FCA
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste